

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DJS 349 - DDCT Subvention (2 000 euros) à l'association Le Garage Numérique (20^{ème}).

Mmes Pauline VERON et Colombe BROSSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Garage Numérique, 40, rue des Amandiers (20^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mmes Pauline VERON au nom de la 7^{ème} commission et Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Le Garage Numérique (117261 / 2015_03666 et 2015_03670) 40, rue des Amandiers (20^{ème}), pour ses projets "Libérons les associations" (1 000 euros) et "Impliquons-nous" (1 000 euros).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO